



HAL
open science

Le “ tremblé ” des correspondances. Information, préparation et projection des décisions politiques dans les “ bureaux ” des secrétaires d’État sous le règne d’Henri III.

Jérémie Ferrer-Bartomeu

► **To cite this version:**

Jérémie Ferrer-Bartomeu. Le “ tremblé ” des correspondances. Information, préparation et projection des décisions politiques dans les “ bureaux ” des secrétaires d’État sous le règne d’Henri III.. Bru, Thérèse ; de la Forest d’Armaillé, Solène. Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVIe au XIXe siècle, Presses universitaires de Vincennes, pp.15-52, 2017, 9782842925833. hal-03121640

HAL Id: hal-03121640

<https://hal.science/hal-03121640v1>

Submitted on 9 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Le « tremblé » des correspondances

Information, préparation et projection des décisions politiques dans les « bureaux » des secrétaires d'État sous le règne d'Henri III

Jérémie Ferrer-Bartomeu

Les questions adressées à la documentation politique émise et reçue par les « bureaux » des secrétaires – dont les dépêches forment le matériau principal – se nouent en une contradiction : comment transporter continûment l'information la plus fine et précise possible tout en la scellant aux nombreuses puissances et menées adverses ? Comment conserver une nécessaire discrétion dans la conduite des négociations quand des acteurs (commis, clerks, secrétaires) de plus en plus nombreux interviennent dans la préparation, la projection ou la réception des papiers d'État ? Dès lors, quelles sont les innovations techniques mises en œuvre pour répondre à cette apparente contradiction liée à l'inflation documentaire des écrits politiques et à la croissance du personnel des bureaux, dans la pratique, comme dans le discours ?

Comment l'analyse historique peut-elle restituer le socle de ces techniques qui, par leurs natures mêmes, laissent des trous béants dans la documentation, dans l'économie générale des séries de correspondances, trous béants inhérents au maniement des techniques du secret qui procèdent principalement par chiffrement, destruction, allusions, silences et recours à l'oralité ?

Nous suivons, pour répondre à ces questions, deux voies principales¹. D'une part, celle de la dimension technique de la conduite

1. L'œuvre de Michel Senellart lie de manière éclairante ces deux aspects, et notamment la synthèse de ses réflexions : *Les Arts de gouverner. Du régime médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, « Des travaux », 1995.

discrète des affaires de l'État. D'autre part, nous observons la formalisation et la croissance du discours portant sur les arcanes de l'État, formalisation et croissance que nous avons déjà abordées dans les correspondances de Catherine de Médicis, pour comprendre comment la discrétion, voire le secret, le mensonge, la manipulation et le travestissement des dépêches et des plis sont justifiés dans la conduite des affaires².

L'écheveau d'informations qui parvient jusqu'aux bureaux, ceux des agents royaux en général et ceux des secrétaires en particulier, subit le laminoir d'un traitement d'informations complexe ; les dépêches, mémoires, missives, relations d'agents diplomatiques passent au prisme de pratiques administratives et d'une pensée politique en train de s'élaborer³. Bien souvent, on ne peut que broser à grands traits ce qui préside à telle ou telle décision. Les grandes catégories d'analyse qui rendent raison de l'oralité, de la proximité au prince et du colloque des agents du pouvoir dans les correspondances que nous examinons sont nécessairement une reconstruction historique. Ces plongées dans la documentation invitent régulièrement à l'humilité face à nos objets de recherche ; ils sont le miroir d'une histoire ouverte mais potentielle du pouvoir, dans les arcanes de l'État. Nous ne lisons bien souvent que l'écume complexe, les murmures du cabinet, les chuchotements des bureaux qui se fixent dans nos correspondances. C'est le legs difficile et exigeant des acteurs socio-politiques dont nous tentons

-
2. Philippe Dujardin (dir.), *Le Secret. Usages et fonctions du secret : approches comparées*, Lyon, Éditions du CNRS, Presses Universitaires de Lyon, 1987 ; Alain Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994 ; Jean Baudrillard, *Simulacres et simulation*, Paris, Galilée, 1981 ; Jean-Pierre Cavaillé, « *Simulatio dissimulatio*. Notes sur feinte et occultation. xvi^e-xviii^e siècle », dans M. Fattori (dir.), *Il Vocabolario della Repubblica delle Lettere. Terminologia filosofica e storia della filosofia. Problemi di metodo*, Atti del Convegno Internazionale in Memoriam di Paul Dibon, Napoli, 17-18 maggio 1996, Florence, Olschki, 1997, p. 115-131.
 3. Hélène Michaud, « Les registres de Claude Pinart, secrétaire d'État (1570-1588) », dans « Bibliothèque de l'École des chartes », 1962, tome 120, p. 130-152.

de restituer les pratiques, la pensée et les horizons d'attente : nous sommes envahis de papiers qui ne nous dévoilent qu'avec peine leur mécanique de production.

En conséquence, pour restituer avec fidélité ces lacunes qui fondent par nature le secret des correspondances, il convient sans doute de porter une attention redoublée à la matérialité de l'échange, à la quête angoissée d'informations, à la discrétion dont on nimbe les papiers d'État⁴.

Pour analyser sur pièces ces problèmes, nous présentons quatre dossiers. Le premier dossier permet de restituer aux correspondances leur rôle fondamental dans la construction de l'échange communicationnel. La structuration de ces réseaux d'échange étant nécessaire afin de charrier dans ces canaux davantage que des lettres. Cette étude permet de comprendre comment se déposent sur les dépêches, y compris matériellement, les traces de la décision politique et du conseil. Ces traces, parfois discrètes, témoignent du sentiment obsidional qui saisit la monarchie à la fin du xvi^e siècle ; ce sentiment est à la fois technique, pratique (c'est la discrétion des affaires qui doit être scellée aux puissances adverses), et idéologique, programmatique pour la monarchie qui espère de ce progressif retrait des instances ouvertes que peuvent être les assemblées d'états, une plus grande marge d'autonomie dans la conduite des affaires politiques. On peut dès lors, en explorant ces deux voies, analyser comment la circulation concrète des plis et la matérialité des correspondances mettent en réseau les arcanes de l'État.

Pour soutenir cette entreprise au sein des secrétariats – ce qui rentre singulièrement en contradiction avec les dispositions règlementaires prises par les derniers Valois⁵ – nous centrons notre réflexion sur la question problématique des outils de travail et des formulaires, en partie chiffrés, qui informent et fondent les décisions. La question des instruments de travail est centrale, extrêmement difficile à approcher tant les pièces sont dispersées et complexes quant à leur

4. Arlette Jouanna, *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, « L'esprit de la Cité », 2013.

5. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au xvi^e siècle (1513-1589)*, Paris, Presses universitaires de France, « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes », vol. XVII, 1967.

tradition dans les dépôts d'archives et les bibliothèques. Cependant, cette réflexion nous informe de l'usage socio-politique du secret, c'est-à-dire de l'existence au sein des bureaux d'un personnel qui, à la suite des clerks du secret institués à la fin du Moyen Âge, a accès aux documents les plus sensibles et les plus scellés du secrétariat⁶. Partant, ce sont les questions de la privatisation des documents, du domicile des secrétaires et de leurs commis, du classement et de la reliure des outils de travail qui sont donc posées.

Afin de contextualiser ces problématiques reposant sur les canaux d'échanges et les outils de travail, nous centrerons l'analyse sur une étude de cas, celle de la livraison des papiers et de la personne de l'agent de Marie Stuart, Thomas Morgan, à l'ambassadeur d'Elisabeth I^{ère} en France, Edward Stafford. Cet exemple sera l'occasion de nous interroger sur le triptyque chiffre, déchiffrement, travestissement, en convoquant deux cas en contrepoints : le déchiffrement publié et imprimé des lettres espagnoles pendant la Ligue par François Viète et la correspondance de Jean de Simier avec Elisabeth.

Enfin, grâce à deux dépêches parvenues au bureau Villeroy, nous analyserons les recours à des acteurs non institutionnels dans la conduite des affaires politiques, en faisant l'hypothèse que ces leviers parallèles, hors des cadres traditionnels du gouvernement du royaume, sont autant de liens faibles dont disposent les secrétariats au sein de leurs réseaux, liens faibles mis au service de la monarchie par l'appareil réglementaire, qui permettent des progrès sensibles dans les reconfigurations socio-politiques de la fin du XVI^e siècle-début du XVII^e siècle⁷.

-
6. André Lapeyre et Rémy Scheurer, « Introduction », *Les Notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515), notices personnelles et généalogies*, Paris, « Collection des documents inédits sur l'Histoire de France », 1978, t. 1, p. IXXXXIX ; Pascale Charron, « Culture du secret et goût de l'équivoque : les manuscrits à devise anagrammatique à la fin du Moyen Âge », dans Christian Heck (dir.), *Lecture, représentation et citation. L'image comme texte et l'image comme signe (X^e-XVII^e siècle)*, 2002, Lille, Université Lille 3, p. 117-128, « Travaux et recherches », p. X.
 7. Sur la théorie des liens faibles, nous faisons l'hypothèse que les liens faibles dont dispose le roi avec les informateurs et les agents qui irriguent la chaîne d'informations des bureaux lui permet de capter bien plus de signaux qu'il disposait de rapports directs avec lesdits agents. Les secrétaires jouant alors

L'attention portée à la matérialité de l'échange produit des données fondamentales pour l'étude de la prise de décision politique, dès lors qu'on envisage les sources non plus comme résultats d'enquête (notamment pour leur contenu, les marqueurs d'adresse, leur volume, etc.) mais comme des problèmes posés à l'historien. Les marqueurs de la délibération par l'écrit sont présents dans les pièces qui opèrent une navette des bureaux au souverain.

Un premier exemple permet la démonstration ; il s'agit d'une lettre de doléance non datée de l'ambassadeur Stafford à Villeroy qui nous informe des mécaniques complexes de la décision, dans une situation de grande tension entre les monarchies française, anglaise et espagnole⁸. Voici ce que déclare l'ambassadeur :

Monsieur,

Je suis infiniment marry de voyr que tant plus que nous qui somes icy ministres de Sa Majesté cherchons a faire tirer les choses en plus de douceur que nous pouvons, vous nous en ostez les moiens en nous

un rôle de nécessaires médiateurs dans la captation des signaux parvenus de l'ensemble du royaume. Ils font dès lors offices de rouages dans une mécanique plus complexe. Sur la théorie des réseaux et l'analyse structurale, cf. Jean-Pierre Dedieu, Zacarias Moutoukias, « Introduction. Approche de la théorie des réseaux sociaux », dans Juan Luis Castellano, Jean-Pierre Dedieu (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 7-30 ; Pierre Mercklé, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004 ; Alain Degenne, Michel Forsé, *Les Réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 2004 ; Vincent Lemieux, Mathieu Ouimet, *L'Analyse structurale des réseaux sociaux*, Québec/Bruxelles, Presses de l'Université Laval/De Boeck Université, 2004 ; Vincent Lemieux, *À quoi servent les réseaux sociaux ?*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, 2000 ; Emmanuel Lazega, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, PUF, 1998.

8. Martin Hume (éd.), *Calendar of Letters and State Papers relating to English Affairs*, vol. III, 1580-1586, p. 574-577 ; Adolphe Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis : étude historique sur les relations de la France et de l'Écosse*, Genève, Slatkine-Megariotis reprints, 1975 ; Keith Cameron, « La polémique, la mort de Marie Stuart et l'assassinat de Henri III », dans Robert Sauzet, Jacqueline Boucher (dir.), *Henri III et son temps*, Actes du colloque international du Centre d'études supérieures de la Renaissance, Paris, Vrin, 1992, p. 185-194 ; Stephen Budiansky, *Her Majesty's Spymaster : Elisabeth I, Sir Francis Walsingham, and the Birth of Modern Espionage*, Londres, Plume Books, 2005.

faizant arrester tousjours les pacquets, que la Roine ma Majesté depuis qu'elle m'a comandé de signifier a Sa Majesté l'arrest de Trappes n'a pas encore eu aucune despeche de moy : la premiere aiant esté arresté a Diepe et envoyé icy, et la seconde, que Monsieur Waad et moy avons faicte estant a cest'heure a Diepe, nonobstant noz pasportz a esté osté la a celuy que nous avons envoyé, et le matin apres qu'il fust arrivé quand il nous fist la despeche, ne luy estant point encores renduz, ni moyen donné de son passage, ny assurance qu'il en auroyt. Encores que le tout soyt faict au service de Nostre Majesté, ny n'a encores eu nulles nouvelles ny de moy ny de nous. Il me semble que c'est un tres grand tort aux pasports mesme du Roy desquels on ne fait point grand estat, puisque l'effect n'en est point accomply ; ou bien, Monsieur, que vous scaviez devant que cela se feroyt ; s'il vous eust pleu nous le dire, nous n'eusse point envoyé pour faire une depense, et recevoir une seconde escorne. Laquelle pour ma part je scay bien que je n'ay point merité. Et sy c'estoit sur l'arrest que on avoit fait des lettres de l'ambassadeur en Angleterre, vous nous l'avez rendu, et avec usure, car les siens luy ont esté renvoyez incontinent sans y toucher. Et les nostres ont esté gardez douze ou quinze jours ouvertes, nonobstant que je les eusse envoyees avec pasport du Roy [...]»⁹.

Dans le corps du texte de Stafford, les doléances sont soulignées et très simplement résumées. De l'écriture de Villeroy, en marge du document, on trouve pour ces doléances des réponses. Le secrétaire ne s'étend pas longuement, les phrases sont simples ou se résument à quelques mots. Dans le même volume, on trouve un résumé de ces mêmes doléances. Cette fois, c'est un autre secrétaire qui a préparé la liste des plaintes de Stafford. Le texte n'est pas daté, on peut l'inscrire dans le même moment politique grâce à la teneur de ce qui est résumé :

Doléances de l'ambassadeur d'Angleterre.

Premièrement, il se plaint qu'on ne luy veult faire bailler cheveaulx de postes par passeport signé du Roy ou d'ung des secretaires d'Etat. Item, que apres avoir passeport du Roy envoyé, il le fault faire signer par le contrerolleur des postes ou son commis.

9. BnF, Lettre de Stafford à Villeroy, Paris, sans date, collection des Cinq-Cents de Colbert, 337, f. 731

Cela se fait pour la nécessité des guerres et tous les Ambassadeurs, princes et seigneurs en usent ainsy eulx mesmes. Tous en usent ainsy tant estranges que du Royaume¹⁰.

Une troisième main intervient, sur la marge gauche du document. Les éléments de réponses portent le titre général : « Respose du Roy ». Ensuite, chaque paragraphe contient une plainte et reçoit une réponse. Voici la réponse qui est apportée à la doléance du texte ci-dessus :

Cela se fait pour la nécessité des guerres et tous les Ambassadeurs, princes et seigneurs en usent ainsy eulx mesmes. Tous en usent ainsy tant estranges que du Royaume.

Le secrétaire rappelle ici une procédure administrative, et dans ce résumé il n'y a pas de réponse sur le fond aux accusations de rétorsion de papiers interceptés que porte Stafford.

On peut faire l'hypothèse que c'est un document de travail, annoté, qui a circulé dans le bureau de Villeroy, on a sans doute pris langue avec Guillaume de L'Aubespine, ambassadeur à Londres, et bien sûr avec le souverain. L'affaire a-t-elle été évoquée dans d'autres cadres de décision ayant laissé des traces écrites ou à l'oral ? Nous n'avons pour l'heure rien trouvé qui puisse l'indiquer. Pour effectuer les décisions contenues dans ces annotations, il n'y a trace du mode de notifications à Stafford ; l'a-t-on prévenu à l'oral, à l'écrit, est-ce le nouvel introducteur des ambassadeurs, Jérôme de Gondi, qui en fut chargé¹¹ ? On ne peut le déterminer. On sait seulement qu'il rencontre fréquemment le secrétaire d'État, comme l'indiquent ses rapports à Francis Walsingham, secrétaire d'État d'Élisabeth.

10. Ce texte ainsi que le suivant sont insérés dans le même volume au folio 623.

11. De la Jus, *Recherches historiques sur le service des cérémonies à la cour de France et dans les principales cours d'Europe*, Paris, Hennuyer, 1857 ; Lucien Bély, « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l'époque moderne », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Année 1993, Paris, 1994, p. 27-43 ; Lucien Bély, *Les Relations internationales en Europe. XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, « Thémis Histoire », 1992 ; Lucien Bély et Bernard Barbiche (dir.), « 1589-1789 », *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005, p. 1-203.

Ce qui est frappant au regard de la matérialité de l'écrit politique, c'est que cette lettre de l'ambassadeur anglais devient un document de travail sur lequel on observe la décision en train de se faire. Villeroy et ses clercs, dans un processus complexe, transforment cette lettre originale préparée dans les bureaux de l'ambassade en une minute de travail. Nous imaginons sans peine que se dépose sur ce document une intense correspondance entre Villeroy et le souverain et entre Stafford et son maître, Walsingham¹².

D'autre part, Stafford rappelle que les interceptions de courriers sont fréquentes, et ça n'est pas le cœur de sa plainte : il se plaint du temps de rétention des dépêches et de leur ouverture. Ces deux éléments de plainte nous informent, en creux, que l'interception est fréquente, habituelle, que les bureaux des secrétaires s'informent de ce qui circule sur le réseau des postes que l'on connaît par les formulaires étudiés par Hélène Michaud et conservés à la bibliothèque de l'Institut de France¹³.

Ces circulations sont documentées dans plusieurs outils de travail, nous pensons notamment au manuscrit italien 1208 de la Bibliothèque nationale de France, la correspondance de Villeroy avec les agents du duché de Florence¹⁴. Plusieurs listes tiennent le compte des lettres envoyées interceptées, des expéditeurs, destinataires, de la

12. Derek Wilson, *Sir Francis Walsingham : A Courtier in an Age of Terror* New York, Carroll & Graf, 2007 ; John Cooper, *Francis Walsingham at the Court of Elizabeth I. The Queen's Agent*, Londres, Pegasus, 2013.

13. Hélène Michaud, *Les Formulaires de Grande Chancellerie. 1500-1580*, Paris, Imprimerie nationale, 1972. L'étude de Michaud du manuscrit Godefroy 536 de la bibliothèque de l'Institut montre que les pièces liminaires et le texte des formules sont la matrice des lettres des secrétaires. Le formulaire comprend deux parties. Une première liste, celle des « Pays de France », divisés par province en autant d'items que sont les villes, les élections, les bailliages et les greniers. Une seconde, celle des « Postes Assises au Royaume de France et autres pays sur les chemins qui s'ensuyvent ». Il faudrait prêter une attention spéciale à cet outil de travail qui témoigne de l'intérêt significatif des bureaux pour les voies de communication, les relais de postes ; c'est un des éléments de preuve de l'attention que les secrétaires portent à la circulation sur les routes du royaume des plis des puissances étrangères.

14. BnF, ms. italien 1208, « Corrispondenza del sig. di Villeroy dal 1589 al 1613 ».

date et du lieu d'envoi. Ces listes sont malheureusement trop rares, mais leur existence prouve qu'il y a une conservation des traces de ces circulations qui informent d'autant les bureaux des menées des agents diplomatiques étrangers, alliés et ennemis, au sein du royaume. Un dernier élément notable de la missive de l'ambassadeur est le coût lié aux dépenses d'envoi des paquets. On trouve rarement ce genre d'évocation dans les lettres. Le coût des correspondances politiques est documenté dans des pièces comptables mais rarement dans la correspondance même des agents diplomatiques. C'est un champs d'investigation fécond qui demande cependant de nombreux recoupements pour être exploité avec précision dans la documentation de la première modernité.

Dès lors, ces changements de statut des papiers par la pratique collective de la décision à l'écrit sur un même outil confèrent aux correspondances un caractère fondamental : celui d'être des dispositifs ouverts de travail collectif. Aux étapes et à la succession d'acteurs qui interviennent pour sa préparation, sa fabrication s'ajoutent les deux processus de projection et de réception de l'écrit politique. Les problématiques liées au transport, à la perte et au vol des correspondances, l'inquiétude angoissée des destinataires qui apparaît dans le contenu de leurs lettres forment également un chantier majeur. Plusieurs indices matériels nous renseignent sur cette question dans la documentation. Les lettres, minutes et originales parvenant au bureau Villeroy portent régulièrement les mentions spécifiques du nombre de lettres reçues du bureau, de leurs dates, indiquent allusivement leur contenu, confient au porteur le soin de développer tel ou tel aspect à l'oral au destinataire. D'autre part, nous observons dans de nombreuses lettres une succincte présentation du porteur par l'émetteur de la missive. On rappelle sa fidélité, le nombre d'années passées au service de l'émetteur, et tous renseignements qui permettent d'authentifier, autant que la signature autographe, la missive *et* son courrier.

Un autre aspect, le post-scriptum autographe et la mention de la disposition de l'émetteur par rapport au destinataire est un troisième champ d'investigation déterminant. Par exemple, dans une lettre du gouverneur de Guyenne Jacques de Matignon au maire de Bordeaux, Michel de Montaigne, le gouverneur signe de sa main,

comme la pratique en est attestée pour authentifier l'écrit, mais l'attention se porte sur un phénomène plus rare. Matignon écrit au-dessus de sa signature « votre entremetteur ». Ce qui, en l'espèce, nous renseigne sur le contenu de la dépêche perdue de Montaigne (la lettre de Matignon étant une réponse à cette première lettre).

On peut faire l'hypothèse que la lettre contenait une demande de service, de mise en relation, d'accès à une instance ou à un personnage spécifique¹⁵.

C'est un curieux phénomène d'inversion, la lettre porte son courrier qui devient le réceptacle fidèle de l'information, et parfois celui qui tient la main à la réalisation des décisions qu'il transporte. De nombreuses lettres n'ont, en conséquence, bien souvent que l'une ou l'autre de ces fonctions : accusés de réception, et « balise GPS » informant de la position et de la disposition d'un agent¹⁶.

-
15. Archives municipales, BB 185 pièce 33, Marmande, 13 juin 1585 (l'adresse manque). Seules la souscription et la signature sont autographes : « Monsieur de Montaigne, je vous prie croire au porteur de ce qu'il vous dira de ma part. Sur lequel me remettant, je ne vous ferai plus longue lettre, que mon affectionnée recommandation à vos bonnes grâces priant Dieu qu'il vous donne, Monsieur de Montaigne, bonne et longue vie. À Marmande, ce 13 juin 1585. [De la main de Matignon] Votre entremetteur et très parfait ami. Matignon. »
16. *L'Épistolaire au XVI^e siècle*, Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 2000, Centre V. L. Saulnier, Publications des Presses de l'École normale supérieure, Paris, 2001 ; Cécile Dauphin, « Les correspondances comme objet historique », *Un travail sur les limites, Sociétés & Représentations*, n° 13, 2002/1, p. 43-50. Sur les actes d'écriture, d'autorité et d'authentification, cf. les travaux de Béatrice Fraenkel, « Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture », *Études de communication*, 29, 2006 [en ligne le 19 janvier 2009] <http://edc.revues.org/index369.html> ; « Comment tenir un registre ? », *Langage et société*, n° 124, 2008/2, p. 59-71 ; *La Correspondance (édition, fonctions, signification)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1984 ; *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 1992 ; « Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture », *Études de communication*, n° 29, p. 69-93 ; « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, n° 25, 2008/1, p. 13-23 ; « Actes d'écriture : quand écrire c'est faire », *Langage et société*, 2007/3, n° 121-122, p. 101-112 ; Béatrice Fraenkel, Mireille Bossis (dir.), *L'Épistolarité à travers les siècles. Geste de communication et/ou d'écriture*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990.

La lettre « accusé de réception » vient rappeler, tenir le compte des lettres reçues, de leurs dates, des réponses qu'on y a faites. Elles sont l'enveloppe de l'échange communicationnel. Bien souvent, elles ne disent rien d'autre, ne contiennent ni disposition ni décision. Ces accusés de réception ont pourtant pour fonction d'être des éléments de continuité, mais aussi de présence fictive et de proximité fonctionnelle entre les bureaux des secrétaires et la diversité des agents soumis aux rugosités des temps : à la fois lettre accusé de réception, qui signale l'arrivée de paquets, et par essence ne dit rien, nombre de correspondances fonctionnent à la manière d'une « balise GPS » qui signale une position et une disposition : position d'un agent, position territorialisée, enracinée dans une communauté politique et dans des jeux d'alliances complexes, près de tel ou tel prince ; et disposition, disposition autant que possibilité concrète à faire le service au roi et à ses ministres¹⁷.

Ces lettres-balises sont particulièrement importantes dans le cas des réseaux de la diplomatie discrète du dernier Valois. Villeroy, *hub* et redistributeur de l'information, porte sur les correspondances qu'il entretient avec le souverain, des traces de ces lettres-balises qu'il reçoit¹⁸. Il est le maître d'une complète information qui lui parvient et qu'il structure et organise dans l'aide à la décision souveraine, d'autant plus qu'Henri III fait de longues retraites, pour des raisons politiques autant que religieuses. L'épisode des retraites royales d'Ollainville peut servir de terrain d'étude exemplaire pour l'analyse de la structuration d'un canal d'informations entre le bureau Villeroy et le souverain, accompagné d'un de ses mignons, François d'O¹⁹. Nous revenons dans la suite du dossier sur cette

17. Jacqueline Boucher, « Les lettres de Henri III au secrétaire d'État Villeroy : expression personnelle ou politique ? », dans *L'Épistolaire au XVI^e siècle*, Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 2000, Centre V. L. Saulnier, Publications des Presses de l'École normale supérieure, Paris, 2001, p. 197-210.

18. Bruno Gnassounou et Max Kistler (dir.), *Causes, pouvoirs, dispositions en philosophie. Le retour des vertus dormitives*, PUF/Éditions ENS rue d'Ulm, « Les rencontres de Normale Sup' », 2005, p. 9-40.

19. « L'importance accordée par Henri III aux retraites monastiques est en revanche plus originale. Il passe en effet les fêtes de la Toussaint chez les hiéronimites du bois de Vincennes en 1584 et 1585, et celles de Noël en

série de correspondances en provenance et en direction de la retraite du roi.

Enfin, une sélection peut être opérée dans les paquets transmis et toutes les missives n'ont pas le même statut. Un exemple de lettre de Guillaume de L'Aubespine, ambassadeur du roi de France à Londres à Pomponne de Bellièvre, envoyé extraordinaire de la couronne de France en Angleterre à la fin de l'année 1586, est de ce point de vue éclairant :

Il est arrivé hier soir fort tard un courrier de Calais, qui m'a apporté trois lettres pour vous, que je vous envoie avec mon paquet. Il y en avait une de Monsieur de Villeroy pour vous, laquelle il m'a demandé de ne l'ouvrir qu'en votre absence. J'ai hésité à l'ouvrir car vous étiez si proche. J'ai finalement pris la décision de lire cette lettre avant de vous l'envoyer, craignant que vous-même ne soyez troublé de me la renvoyer par mon courrier. Ce qui, selon Monsieur de Trappes, ne serait pas approprié. Dès lors, il est préférable que vous conserviez cette lettre avec vous sans me la renvoyer ; vous excuserez s'il vous plaît les précautions que je prends à cet égard. Je vous envoie également ce que Monsieur de Villeroy me destinait, ce que je vous prie de brûler²⁰.

Dans un paquet également destiné à Bellièvre au cours du terrible mois de janvier 1587 qui précède l'exécution de Marie Stuart, reine d'Écosse et douairière de France, on lit les mêmes précautions :

[...] Il y a également des rumeurs qui indiquent que le roi d'Espagne est en route pour Lisbonne, préparant son armée.[...] [d'une autre

1584, et fait pénitence chez les capucins pendant le carême 1587. Il s'installe également chez certains de ses courtisans, comme chez François d'O en 1581 », Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », dans M.-F. Auzepy, J. Cornette (dir.), *Palais et Pouvoir. De Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 229-267, p. 245.

20. L'Aubespine à Bellièvre, 1^{er} janvier 1587, Calendar of State Papers, Scotland : volume 9, 1586-1588. Originally published by His Majesty's Stationery Office, London, 1915, p. 236-262.

main] : La venue du roi à Lisbonne est confirmée par les Portugais. Brûlez je vous prie le présent mémoire [...]²¹.

L'ambassadeur apparaît ici comme le relais des informations en provenance de la cour de France, tandis qu'il envoie lui-même des informations à Bellièvre lors de son ambassade de novembre 1586 – janvier 1587, ambassade infructueuse qui ne parvient pas à convaincre Élisabeth de renoncer à l'exécution de Marie Stuart²². Le contexte diplomatique entre les deux pays est extrêmement tendu et l'ambassadeur de France est rappelé à Paris quelques jours après cette lettre et ce mémoire, accusé à tort par l'Angleterre d'avoir voulu attenter à la vie d'Élisabeth. On observe ici que la destruction et le moindre transport de ces papiers d'État sont les deux seules solutions qui s'offrent à L'Aubespine, contraint de lire la lettre de Villeroy pour éviter une navette supplémentaire de ce papier sensible.

Le second document, le mémoire à Bellièvre, comporte une annotation intéressante. On le trouve composé en deux temps. Nous passons de la rumeur de la préparation de la flotte espagnole à, une autre main le note, la nouvelle avérée de l'arrivée de Philippe II à Lisbonne. Ce mémoire, brûlé, conserve la trace ici de nouvelles qui se déposent par couches successives sur les papiers d'État, au gré de l'arrivée des courriers. Dans le difficile exercice de la prise de décision de faire ou non circuler ces papiers, les agents redistributeurs des paquets en provenance de Paris doivent cependant, opérer une sélection, trier l'information, peser son caractère ou non sensible. Ces compositions par touches successives, ces hésitations des agents, ces prises de décision individuelle sont fondamentales : elles nous informent de la plasticité, de la fluidité des procédures

21. Mémoire à Monsieur de Bellièvre, janvier 1587, Calendar of State Papers, Scotland : volume 9, 1586-1588. Originally published by His Majesty's Stationery Office, London, 1915, p. 236-262.

22. Une lettre de Bellièvre à Villeroy du 13 décembre 1586 montre l'intense échange épistolaire entre l'ambassadeur extraordinaire et le secrétaire d'État. Dans cette lettre glaçante, Bellièvre explique précisément la mécanique implacable qui va conduire à l'exécution de la reine d'Écosse, et revient sur la duplicité des ministres d'Élisabeth dont il se plaint. A.N. AB XIX 3622, pièce 44, « Dernières tentatives françaises pour sauver Marie Stuart ».

liées aux écrits politiques, loin de la grande rigidité cérémonielle des règlements – nombreux sous Henri III – qui organisent le travail des secrétaires. D'autre part, ces comportements valident la progressive autonomie d'agents experts qui doivent faire face, pour des raisons techniques et pratiques, à des prises de décision individuelle. Cette relative autonomie est à mettre en rapport, selon nous, avec la montée en puissance du degré d'expertise politique des agents gouvernementaux à la fin du xvi^e siècle²³.

D'autres part, un indice important pour l'étude de la matérialité des correspondances réside dans les erreurs, les ratures, les post-scriptums. Ils nous informent de cette ouverture maximale des pièces que sont les correspondances.

Plusieurs exemples se trouvent dans la correspondance d'Henri III lors de son séjour à Ollainville à l'hiver 1579. Le roi écrit peu de sa main, François d'O l'accompagne une partie de son séjour et se charge de l'écriture sous la dictée du souverain. Villeroy fait figure de pivot avec le conseil et ses collègues secrétaires. Il n'est pas en droit le premier des secrétaires, mais de fait il a une prééminence particulière sur ses deux collègues à partir de cette date. Le secrétaire jouit d'une grande faveur, ses gages ont été augmentés en 1579, il est depuis un an grand trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, le nouvel ordre de chevalerie. Jacqueline Boucher repère dans cette série de missives une rhétorique de l'amitié et de la proximité entre les deux hommes. Le souverain donne également, c'est une habitude, des surnoms à Villeroy, l'appelant, entre autres, « Bydon ». C'est lui qui centralise l'information souveraine, et se charge de la redistribuer. On peut faire l'hypothèse que ce recours à une spécialisation fonctionnelle des bureaux est probablement à mettre au compte d'une plus grande discrétion des affaires, et d'un resserrement du gouvernement politique du royaume par Henri III qui opère alors dans son entourage de nombreuses recompositions.

23. Frédéric Graber, « Figures historiques de l'expertise », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16, 2009 [en ligne le 20 mai 2011] ; Pascal Dubourg-Glatigny et Hélène Vérin (dir.), *Réduire en art. La technologie de la Renaissance aux Lumières*, Paris, MSH, 2008 ; Christelle Rabier (dir.), *Fields of Expertise. A Comparative History of Expert Procedures in Paris and London, 1600 to Present*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2008.

Plusieurs lettres prouvent ce rôle de pivot, je n'en citerai partiellement que deux, l'une du souverain, l'autre de Villeroy :

Villeroy, je suis seul maintenant secrétaire d'Etat car d'O est allai a Fresne ; mais aussy byen ne savays je que devenir a nuict, et si ai tout fait a midi juste. Retenez Chastel, syl ce n'est chose fort pressée, il me pourra byen atandre, car je croys que c'est le particulyer de sest homme de byen qu'il l'anvoye. J'ai veu tout le mémoire et apostillé ce qu'il me sambloyst, ou il n'y a ryen, je le trouve bon comme il est escrist par le memoyre. J'ay leu toutes les lettres de ma bonne mère. Je les trouve très byen, et veu aussy ou elle est maintenant. Dieu lui doinct bonne issue de ses paines. J'escrys au roy et reine de Navarre, et a Byron et Montmoranssys et Savoye par le vyguier, et au marquis de Salluces, au moins qui l'est an effect. Je vous ranvoye tout, et puis j'yatudirai et après traiteray au moings mal que je pourray la balle. J'escrys a ma fame. Voilla la fin. Dyeu vous conserve. Je n'escrys ceste foy a ma bonne mère ; se sera pour une autre foy. Henry²⁴.

Cette lettre du souverain est saturée d'écrits. On observe que le roi apostille le mémoire que le secrétaire lui envoie. On ne sait ce qu'il contient. Les activités épistolaires d'Henri III sont nombreuses, et on trouve un très vaste ensemble de correspondance entre les deux hommes à cette date. Toutes les lettres ne partent pas d'Ollainville, situé à 32 kilomètres au sud de Paris, aujourd'hui dans l'Essonne, mais passe avant, pour une partie, par le bureau Villeroy qui possède le réseau idoine pour la projection parfois lointaine des plis du souverain, et la capacité de chiffrer les correspondances. Une trace en sera avant l'envoi conservée dans le bureau du secrétaire, rangée dans les instruments de travail que sont les quelques volumes thématiques ou recopiée dans un formulaire.

Dispositif ouvert, les correspondances le sont également à l'erreur, au changement, à la rature, aux corrections. Le post-scriptum est un bon point d'observation. Il vient préciser une disposition de la lettre, il n'est pas écrit au moment de la première préparation de la lettre et montre qu'il y a eu réflexion, maturation, prise de conseil.

24. Lettre d'Henri III à Nicolas de Neufville, S^r de Villeroy [1579, entre le 18 et le 23 juillet, Saint-Germain-en-Laye].

Enfin, de nombreuses lettres sont portées au roi où il se trouve quand il doit signer ou ajouter un mot sur une lettre. Au-delà de l'amitié, de la proximité, de l'authentification, c'est également une disposition réglementaire qui le commande : les secrétaires ne signent plus à la place du roi comme ce fut le cas sous Charles IX. La contre-signature des dépêches est la marque du bureau qui a préparé la dépêche. Matthieu Gellard, dans une très récente étude sur la correspondance de Catherine de Médicis, le montre clairement, en étudiant les multiples signatures des lettres de la reine-mère²⁵. Il rapporte qu'il s'agit tantôt de celle d'un secrétaire d'État, tantôt d'un secrétaire des commandements de la reine-mère, ou encore d'un commis de secrétaire d'État. Les bureaux tissent ainsi des rets plus étendus dans l'écrit politique de l'entourage royal qu'on ne le pensait, sans qu'il soit possible pour l'heure, malgré les travaux de M. Gellard, de rendre précisément raison d'une typologie des lettres contresignées. Sur ce point, les écarts dans la pratique aux dispositions réglementaires sont bien souvent nombreux ; ces écarts, selon nous, témoignent moins d'un amateurisme ou d'une impréparation des institutions du secrétariat à la conduite de certaines affaires mais ils nous informent du caractère programmatique, idéologique des règlements et de la capacité d'adaptation au réel des agents gouvernementaux.

Cette seconde pièce, une lettre de Villeroy à Henri III en retraite, prouve le rôle de redistributeur de l'information politique qu'occupe Villeroy :

J'ay refaict la lettre pour Monsieur de Foix selon vostre intention, laquelle je n'auroys bien entendue ni comprise par votre premiere lettre dont je vous supplie tres humblement m'excuser. Je vous renvoye aussy celle que vous avez faite pour le pape et pareillement les deux autres escriptes de vostre main ainsy s'il vous plaist y enlever ou adjouter quelque chose, vous le puissiez faire. [...] Sire, il vous plaira escrire ung mot de vostre main à Monsieur de Savoye en créance sur Revol puisque vous trouvez bon que l'on luy envoie la lettre que vous avez veue et

25. Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoirs au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, « Bibliothèque d'histoire de la Renaissance », 2015.

signé, car vous luy mandez par icelle que vous luy envoyez laquelle lettre de créance affin que Mondit sieur de Savoie adjoute foy et ayt plus d'esgard à ce qu'il luy dira de vostre part²⁶.

On reconstitue ainsi patiemment la navette, qui n'est pas un simple aller-retour, entre le souverain, où qu'il soit, et ses bureaux. Villeroy apparaît bien comme le *hub*, le redistributeur des volontés souveraines. Plusieurs lettres ou décisions qui s'adressent à d'autres acteurs, ses collègues secrétaires ou des membres du conseil, passent par lui et lui seulement. C'est une tendance beaucoup moins marquée pour les autres secrétaires. On observe également à partir des années 1580 dans les adresses à Villeroy la mention « premier secrétaire d'État », voire de « Monseigneur », ce qui n'a pas de réalité juridique dans les règlements de 1574 ou de 1588. Si on parle de premier commis d'un secrétaire à partir de l'extrême fin du XVI^e siècle, il n'y a pas de prééminence d'un secrétaire sur les autres, c'est une prééminence de fait, un nouvel élément qui montre la plasticité des institutions du second XVI^e et leur force d'adaptation, nécessaire, au contexte socio-politique troublé²⁷.

On note également que ces séries de correspondances à Villeroy portent la marque autographe du roi, le post-scriptum est écrit de la main du roi ; s'il n'y a de trace de l'écriture souveraine, un S barré, le S fermé, qui signifie la « fermesse », c'est-à-dire l'amitié du souverain pour le destinataire, est inscrit de sa main. Christophe Blanquié a montré dans son étude de la correspondance des princes de Condé les fonctions de l'écriture autographe, créant une proximité, une intimité malgré l'éloignement géographique et l'éloignement dans le temps entre le scripteur et le destinataire, l'écriture de la lettre et sa réception. L'autographe résorbe fictivement cette distance spatio-temporelle²⁸. À l'aide des travaux de Béatrice Fraenkel, on peut également analyser ces marques autographes du roi comme autant

26. Villeroy à Henri III, sans date, BnF, ms. français 6628, folio 70.

27. John C. Rule and Ben S. Trotter, *A World of Paper Louis XIV, Colbert de Torcy, and the Rise of the Information State*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2014

28. Christophe Blanquié, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », *Histoire, économie et société*, 14^e année, n° 3, 1995, p. 427-443.

d'authentications des décisions, de marques d'autorité apposées sur les lettres²⁹. Ces navettes qui font des correspondances la tête de pont d'échanges plus vastes peuvent être étudiées sous un autre aspect fondamental, la réception des paquets.

Deux textes nous renseignent sur les modalités de réception de ceux-ci. Le premier est un extrait des Mémoires de Villeroi, le second, une disposition du règlement donné à Blois en 1588 :

Certainement les secrétaires ouvroient les paquets des affaires du Roy, soudain qu'il les recevoient, leurs peres et eux en avoient ainsi usé durant les regnes du feu Roy Charles et du Roy qui est à present, et principalement depuis huit ou dix ans, sans que l'on leur ait jamais fait paroistre le trouver mauvais... Ils estoient contraints quelquefois d'extraire desdites despeches, ce qui estoit le plus important, soit pour l'envoyer à sadite majesté par écrit, quant elle estoit dehors, ou ne pouvoit parler à elle, comme il advenoit trop souvent, soit pour lui en faire rapport, et tirer d'elle pus facilement sa volonté, afin d'y satisfaire. Je diray que les affaires d'Estat requierent que ceux qui les conduisent voyent les despesches à mesure qu'elles viennent, car elles peuvent contenir telles choses, que si vous retardez d'y pourvoir, il en arrive des dommages et inconveniens incroyables, et on en perd des occasions qui ne se peuvent après recouvrer³⁰.

Les paquets et dépêches, et lettres qui viendront à Sa Majesté, de quelque part que ce soit, lui seront portés tous les matins à cinq heures, à savoir ceux qui viendront au bureau des postes par le contrôleur d'icelles, ou personnes députées par lui en son absence ; et ceux qui viendront par personnes expresses ou particulières, eux-mêmes les lui apporteront, les baillant tous au valet-de-chambre que Sa Majesté ordonnera, lequel les mettra dans un sac de velours violet, qu'il aura à cette fin, sans y toucher, ni y laisser toucher par un autre, si Sa Majesté, de sa propre bouche ou par écrit signe de sa main, ne le commande autrement³¹.

29. Béatrice Fraenkel, *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 1992.

30. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, *Mémoires d'Estat*, Paris, La Compagnie des Librairies, 1665, 4 vol. , BPU, impr., t. I, p. 92-93.

31. Publié dans Nicolas Viton de Saint-Allais, *De l'ancienne France*, Paris, 1833-1834, 2 vol. , 557 p., vol. 2, p. 149.

Ce règlement contredit le texte des Mémoires de Villeroy, et les pratiques que nous connaissons dans les écrits discursifs des ambassadeurs. Par exemple, René de Lucinge, ambassadeur du duc de Savoie, décrit dans ses *Lettres sur la cour*, la fureur de Villeroy quand il s'aperçoit que ses clercs ont accepté qu'on dépose chez lui, dans sa demeure privée, un paquet sur une épineuse question de préséance que le roi refuse de trancher³². Le dépôt d'un paquet chez un secrétaire d'État, non dans son bureau mais à son domicile, semble donc, en 1586, quand René de Lucinge écrit, être une chose admise. Cette pratique entre singulièrement en contradiction avec le règlement de 1588, qui reprend pourtant sur ce point les dispositions des précédents règlements du règne, notamment celui de 1574 où ces éléments sont déjà formalisés³³.

La confrontation de ces textes nous renseigne sur trois éléments. D'une part, les paquets arrivent de tout le royaume et des représentations diplomatiques hors du royaume. Ce flux est incessant et ne peut s'accommoder du dispositif minutieusement réglé par Henri III dans les différents règlements pris dès le début du règne où le souverain vise deux objectifs : la discrétion des affaires politiques et sa prééminence dans la conduite de ces dernières.

Cependant, l'épreuve des faits, en l'occurrence, la succession des guerres et la mise en place de la mécanique des bureaux ne peuvent s'accommoder de cette règle. Enfin, c'est l'adaptation du règlement pris par Henri III à Lyon au début de septembre 1574. Dans ce règlement, le souverain fraîchement revenu de Pologne déclarait vouloir changer la forme des expéditions, ce règlement contenait des dispositions relativement proches de celui de 1588. Villeroy déclare que ce règlement n'a pas tenu trois ans et que les secrétaires

32. « Un gentilhomme arriva chés Mr. de Villeroy, lequel feignant de le demander, non obstant qu'il l'heusse veu sortir du logis, présenta un paquet à quelques uns de la maison, et dict qu'il l'airroyt le paquet jusques à ce qu'il iroyt achever quelques négoces et qu'il reviendroyt prendre la responce. Les gens de Mr. de Villeroy le reçurent à la bonne foy, lequel de retour tansa ses gens d'avoir accepté le paquet. » René de Lucinge, sieur des Allymes, *Lettres sur la cour d'Henri III en 1586*. Texte établi et annoté par Alain Dufour, Genève, Droz, 1966, p. 83.

33. BnF Ms fr 21451, fol. 47-50, « Ordonnance du roi pour le règlement de la cour et du conseil », Lyon, 10 septembre 1574.

ont rapidement repris la main sur la matière de leur fonction, les papiers d'État ; un élément de plus à l'appui de l'hypothèse d'une grande plasticité des institutions de la seconde moitié du *xvi^e* siècle et de la structurations des arcanes de l'État par les professionnels de l'écrit politique.

Enfin, nous avons ici l'explication de la mécanique des bureaux : les secrétaires préparent dans leur bureau des résumés du contenu des dépêches, il y a expurgation, sélection, hiérarchisation des informations qu'on rapporte à l'écrit ou à l'oral au souverain. Dernière chose contenue dans ce récit amer, l'accès au roi, devenu de plus en plus difficile, soit en raison de son éloignement, soit en raison de son accaparement par d'autres acteurs que les agents des bureaux.

Un très court résumé vient synthétiser la dépêche. Bien souvent, les commis et clercs font preuve d'une étonnante distance ; on y lit la routine des bureaux, l'habitude d'État se constituant peu à peu au gré du travail quotidien aux écritures, dans une langue grise, implacable, qui lisse formellement le chaos et les heurts des temps.

Formulaires et instruments de travail

Un deuxième volet de notre étude porte l'attention sur les outils de travail des secrétaires. Deux volumes du fonds des langues de la BnF, le manuscrit italien 1208 et le manuscrit espagnol 336. Pour ces deux volumes, qui passent par le bureau de Villeroy, nous observons d'une part la continuité et la tradition des papiers d'État de bureaux en bureaux, de part et d'autre de la disgrâce du secrétaire en 1588 et son retour en charge auprès d'Henri IV en 1594. La collection et le classement des correspondances émises et reçues par un bureau informe sur l'attention que les secrétaires d'État et leurs commis accordaient à la trace mémorielle des décisions, matérialisées dans les volumes de lettres. Ces volumes sont loin d'être des monuments à la gloire de l'action des secrétaires mais ils sont régulièrement utilisés, raturés : on vient corriger ici, amender là une disposition copiée qui n'est plus à l'ordre du jour. De la même manière que les correspondances sont des outils collectifs et ouverts, ces formulaires et volumes thématiques représentent des éléments fonctionnels de l'action des bureaux.

Le volume des affaires florentines par exemple permet de relativiser l'appropriation des papiers par les agents du pouvoir. Les traces de l'activité du bureau de Louis Revol, qui remplace Villeroy au moment de sa disgrâce en 1588 jusqu'à sa mort à l'automne 1594, ces traces sont conservées, les lettres de Revol et de Villeroy classées selon un cadre chronologique très strict, jusqu'en 1613 (Villeroy meurt en charge en 1617)³⁴. De nombreuses lettres chiffrées sont partiellement décodées. Ce volume porte sur la reliure l'inscription « Florence » ; une analyse codicologique plus poussée permet de donner des informations sur la date de confection et de reliure de ce volume géographique, un des rares – j'en compte moins d'une dizaine – dont on peut affirmer avec certitude qu'il fut un instrument de travail quotidien du secrétaire et de ses commis et clercs. Les duplicata des dépêches envoyées y sont insérés, les minutes préparées de la main du secrétaire, abondamment raturées, sont jointes au duplicata. Des listes de dépêches envoyées sont également insérées dans le volume. Les dépêches reçues de Florence sont partiellement décodées, elles sont dans leur immense majorité chiffrées. Le déchiffrement procède de deux manières : on déchiffre dans l'interligne généreux de la correspondance, un court résumé au début de la dépêche vient synthétiser le propos, un résumé beaucoup plus long, parfois près d'un cinquième de la dépêche, est inséré après cette dernière.

Qui a accès à ces volumes, à ces informations, comment peut-on identifier dans le bureau les clercs du secret, les spécialistes du chiffre, existe-t-il une mise sous clé de ces liasses, comme on peut en connaître pour les mémoires de travail d'Henri III ? Une étude plus fine des objets matériels, de la matérialité du secret permettrait de le dire avec plus de précision.

Étude de cas : les papiers de Thomas Morgan

L'étude succincte de deux ensembles documentaires permet de comprendre les mécanismes de décisions en lien avec les papiers

34. Jacques de Monts de Savasse, Stéphane Gal et Yves Soulingeas (éd.), *L'Europe d'Henri IV : la correspondance diplomatique du secrétaire d'État Louis de Revol. 1588-1593*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004.

d'État qui circulent entre la France, l'Angleterre et l'Écosse lors de l'année 1586.

Le contexte de crise ouverte porte sur le soutien du royaume de France aux partisans de Marie Stuart, emprisonnée par Élisabeth I^{re}. J'ai trouvé, dans les *Calendars of state papers* le récit de Chérelles, secrétaire de l'ambassade de France à Londres, présent à Paris en mars 1586. Thomas Morgan, catholique écossais, a été capturé par les agents du roi de France et ses papiers saisis. Il semble être un des principaux relais d'information entre les soutiens de Marie et les partisans de la reine déchuée dans le royaume de France. Un débat agite le conseil d'Henri III pour savoir si l'on doit ou non transmettre ces papiers à Stafford, ambassadeur de la reine d'Angleterre à Paris, qui les réclame pour son maître, Francis Walsingham, et livrer la personne de Morgan aux Anglais.

Observons le récit de Chérelles qui est éclairant pour de nombreuses procédures de décisions en lien avec les papiers écossais et la mise en œuvre d'une diplomatie périphérique :

Lorsque le pauvre Morgan a été fait prisonnier, tous ses papiers ont été saisis et mis dans les mains de Messieurs du Conseil d'État. Le roi, désireux d'être bien informé de leur teneur et de ce qu'ils contenaient contre son service ou celui de la reine d'Angleterre me les confia – la grande majorité étaient écrits en anglais. On me commanda de faire une traduction fidèle de leur contenu et d'en faire un rapport audit Conseil. Je travaillais vite pour satisfaire Sa Majesté, et j'assure Votre Majesté que j'eus les moyens dans cette affaire de faire un bon service, ainsi qu'audit Morgan et à beaucoup d'autres de vos fidèles serviteurs, d'autant plus que personne ne connaît mes liens d'amitié avec ledit Morgan, fidèle serviteur de Votre Majesté, depuis huit ans.

Il y avait dans ses papiers trente-deux alphabets de divers chiffres, notamment celui qu'il utilisait pour correspondre avec Votre Majesté, et beaucoup de paquets chiffrés pour vous et pour d'autres. À voir combien l'ambassadeur exhortait le roi à lui livrer les papiers et les chiffres de Morgan pour les communiquer à sa maîtresse, et combien de ces Messieurs du conseil étaient d'avis de les lui livrer, et même la personne dudit Morgan, j'ai convaincu Monsieur de Villeroy par le biais de Monsieur de Chateauneuf, que livrer ces papiers serait très préjudiciable au service du Roi et de tous les catholiques du royaume. Villeroy chercha expressément le roi le lendemain pour le convaincre

de ne pas livrer Morgan. Quant aux papiers et chiffres, puisque le secrétaire de l'ambassadeur Stafford avait vu les papiers, on ne pouvait guère les lui refuser.

Le conseil vint me quérir le lendemain et on me commanda d'apporter les papiers et chiffres de Morgan et de beaucoup d'autres de vos serviteurs – qui sont dans une angoisse extrême – audit Stafford. Je résolus de mettre les chiffres de côté, et pour chaque personnage cité d'en fabriquer un autre [...]. J'ai retiré tous les papiers sensibles et laissé ceux sans importance. [...]. Une fois fait, je les portais à Monsieur Stafford en lui disant que Messieurs du Conseil me commandaient de lui livrer et laisser ces papiers, lui demandant de me signer un reçu de sa main. [...] Il mit immédiatement la main sur les chiffres et envoya chercher des lettres chiffrées interceptées. [...] Mais après s'être cassé la tête pendant plusieurs jours sur ces papiers, il ne put rien en comprendre.

De retour vers Messieurs du Conseil, je leur exposais tout le procédé, ce qui les fit beaucoup rire et ils en furent très contents. Depuis lors, Madame, sur leur ordre, j'ai remis lesdits papiers dans les mains de Monsieur Charles Paget³⁵³⁶.

On observe dans ce récit de très nombreux éléments. D'abord, le nombre important de chiffres, trente-deux, qu'utilise Morgan. Ces chiffres semblent spécialisés, pour tel ou tel destinataire. On trouve dans les Calendars des mentions de chiffre utilisé pour les mauvais destinataires, on doit donc refaire les missives. D'autre part, des questions linguistiques interviennent, ce qui est un chantier très prometteur pour l'étude des papiers d'État. En effet, quelles compétences linguistiques les agents des bureaux possèdent-ils ? Y a-t-il dans le bureau Villeroy, qui manie des papiers venus de toute l'Europe, une spécialisation des clercs pour les papiers reçus dans telle ou telle langue ? On sait dans les écrits de justification de Villeroy après la trahison d'un de ses commis que le secrétaire envoie ses clercs près des ambassadeurs afin d'apprendre la langue de telle

35. Charles Paget est secrétaire de James Beaton, archevêque de Glasgow, pendant qu'il est ambassadeur à Paris pour Marie Stuart, passe au service du roi d'Espagne 1588-1599 à Bruxelles.

36. Lettre de Cherelles à Marie Stuart, Paris, 30 mars 1586, *Calendar of State Papers, Scotland* : volume 8, 1585-1586. Originally published by His Majesty's Stationery Office, London, 1914, p. 237-295.

ou telle puissance. Ici, c'est un secrétaire d'ambassade, qui connaîtra une longue carrière politique, qui se charge de la traduction pour le roi et son conseil.

L'autre aspect frappant est le degré d'autonomie de cet agent. Sa surface politique n'est guère importante en 1586. Il possède cependant des réseaux solides dans les milieux catholiques écossais, et joue de dissimulation, de prise de décision qu'il rapporte pour partie dans un second temps au conseil. Il est difficile à dire pour l'heure, car j'ouvre seulement ce chantier, si les faits rapportés sont avérés. Je ne trouve pas de trace de l'évènement dans la correspondance de l'ambassadeur anglais à Paris, Stafford, avec son maître, Walsingham. Cependant, on sait d'après une étude précise de Stephen Budiansky que les papiers seront finalement envoyés à Londres pour être décryptés.

Enfin, le dernier élément qui retient notre attention est le reçu que demande et qu'accorde Stafford pour la livraison de ces papiers. Il est de la main de l'ambassadeur, et accordé une fois que Stafford considère qu'on lui a bien livré ce qu'il avait demandé au Conseil. Ce reçu décharge Chérelles, il fut censément montré au Conseil. La fin de cet extrait haut en couleur, où le conseil du roi est dépeint riant de la ruse de Chérelles me paraît légèrement excessif, raison pour laquelle je dois poursuivre mes investigations sur ce point et trouver d'autres sources qui rapportent cet événement.

On apprend que les chiffres ont été confiés à Charles Paget, catholique exilé en France, qui travaille dans l'entourage de l'ambassadeur écossais James Beaton, qui navigue en eaux troubles. Un temps espion de Walsingham, il passe au service de l'Espagne dans les Flandres quelques mois après cette affaire. Pour quelles raisons l'ambassadeur fait le siège du conseil pour obtenir ces papiers ? Sans doute pour deux raisons principales. D'abord, mettre au jour les réseaux de Marie Stuart en France, les 32 alphabets correspondent à de nombreux agents qui ne sont pas forcément connus du maître-espion Walsingham. Ensuite, les papiers sont un élément de preuve, ils matérialisent une conspiration, un jeu politique.

Un autre extrait, contenu dans le mémoire de Charles de Prunel, de retour de son ambassade écossaise, corrigé par Guillaume de L'Aubespine, ambassadeur à Londres, nous donne des informations

précieuses. La reine Élisabeth a fait saisir les papiers de Marie Stuart et s'apprête à les publier auprès des cours européennes pour justifier de l'exécution de la reine d'Écosse déchu :

Ung secrétaire du conseil, nommé Wade, avoit aussi, à la mesme heure, esté envoyé à Chartley, pour chercher les papiers de la royne d'Escosse et en rapporta une pleine male.

[...] le sieur de Chasteauneuf envoya son secrétaire vers le sieur grand trésaurier, qui, ayant veu la lettre la bailla, et fist pareillement veoir au dict sieur de Walsingham, qui estoit proche de luy, lequel fit responce au dict secrétaire du sieur de Chasteauneuf que la royne, sa souverayne, avoit résolu de communiquer à son maistre les papiers de la royne d'Escosse, qu'elle avoit entre les mains, ausquels il verroit tant de meschancetez qu'il s'asseuroit qu'il ne voudroit s'employer pour elle ; que c'estoit une très mauvaise femme, et Nau, son secretaire, ung tres méchant homme, et que la royne, sa souveraine, en feroit justice ; Que la royne, sa souveraine, enverroit ung gentilhomme vers Sa Majesté, comm elle feroit vers tous les princes chrestiens, pour leur donner cognoissance de ce fait.

Toutesfois le sieur de Chasteauneuf pense que, si elle le fait, ce sera principalement pour demander à Sa Majesté quelques gentilhommes angloys qui peuvent estre en ce royaume et, entre autres, Morgan, lequel si Sa Majesté désiroit retenir sans luy en faire refus, il jugeroit estre à propos de le faire secrettement évader de la Bastille³⁷.

De nombreux aspects sont à retenir. D'abord, la centralisation des papiers dans une malle ; point important, il est malheureusement très rare de pouvoir situer les papiers dans les bureaux ou près des secrétaires, dans leur domicile particulier ou un espace du palais. Ensuite, le rôle joué par Wade, agent de Walsingham, semble primordial. Nous le retrouvons une nouvelle fois – nous observons qu'il est le principal courrier de Stafford pour Walsingham dans la lettre citée au début de la communication – il connaît également les

37. *Mémoire remis au roy par M. d'Esneval à son retour de son ambassade d'Écosse, septembre 1586, copie du temps, corrigé de la main de l'ambassadeur*, dans Pierre Adolphe Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis. Étude historique sur les relations de la France et de l'Écosse dans la 2^e moitié du XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1858, p. 379-380.

principales délibérations du Conseil d'Élisabeth car il est l'un des secrétaires du conseil.

Ce qui semble alors central, c'est la publicité des dépêches de Marie par Élisabeth dans un but, du moins allégué par L'Aubespine : la mise au jour des réseaux infra-diplomatiques par les papiers, afin de réclamer les gentilshommes anglais qui se trouvent dans les cours européennes. Le conseil de L'Aubespine est clair : il convient de faire évader Thomas Morgan afin de ne pas opposer de refus à la demande de la reine d'Angleterre mais d'alléguer une impossibilité pratique de remettre Morgan, alors évadé.

De très nombreuses analyses restent à faire sur ce dossier Morgan, partiellement étudié et connu des historiens anglais. Cependant, les mécanismes de la décision, de la délibération, la matérialité des papiers qu'il dévoile ici restent peu connus et constituent un chantier neuf de l'analyse historique.

Un autre exemple peut être versé à ce dossier de l'usage public d'une missive secrète, chiffrée, diffusée par l'imprimé. Cette lettre se trouve dans la collection des Cinq-Cents de Colbert de la Bibliothèque nationale de France, et porte le titre *Deschifrement d'une lettre écrite par le commandeur Moreo au roy d'Espagne son maistre, du 28 octobre 1589*. Ce volume contient de nombreuses lettres de négociations avec l'Espagne et le Saint-Siège, ces dates m'intriguent, les bornes en sont 1588-1594, c'est à dire exactement la période du secrétariat de Louis de Revol, successeur de Villeroy, au secrétariat des étrangers pour Henri III puis Henri IV après la disgrâce de Villeroy en septembre 1588. Des investigations plus poussées permettront de restituer l'économie générale du volume, et éventuellement de le situer dans un bureau précis.

La pièce de François Viète est exceptionnelle car c'est une lettre imprimée, corrigée à de nombreuses reprises, dont la date a été changée et la signature autographe de François Viète, barrée.

La dédicace est adressée au roi Henri IV :

Sire, J'envoye presentement les traductions de mot à mot des chiffres dont ces jours passez, je peu seulement envoyer les extraits. Les lettres & instructions du Roy d'Espagne envoyez à l'Ambassadeur Mandosse & au Commandeur Moreo y sont inserees au long, & l'escrit de Mandosse, ou il respond à certains poincts dont Sa Maiesté Espagnole

desiroit estre esclaircie, singulierement de ceux qui doivent succeder à vostre Couronne [insertion manuscrite : « françoise »]. Mais cela est peu consequencieux, SIRE [mot barré] au regard de la lettre que luy escrit Moreo, tant sur les conseils du Duc de Parme, que les desseins du Duc du Mayne, qui s'est declaré vouloir estre Roy, &cy aspirer, & à traitté des moyens pour y parvenir à la désolation & dissipation de l'Estat de vostre France. SIRE, Je m'avanceray de vous dire que je ne puis estimer que les villes de la Picardie, que le Duc de Mayne veut [mot barré, remplacé par « vouloit »] livrer à l'Espagnol, & retenir à soy la Bourgongne, pour qui apres tous deux & chacun pour soy, conquerir le surplus de voz estats, ne se rengent souz vostre obeissance, quand ils auront congnoissance de la visee ou l'on tend pour les piper, les Gouverneurs les premiers, qu'on s'attend tirer des villes peu à peu pour y introduire l'Espagnol [...].

Et pour ce, Sire, il ne semble point mal à propos que ces villes & Gouverneurs, & généralement tous voz peuples, qui trempent encor en La Ligue, sçeussent ceste vérité. Car ce ne sont point lettres appostées que je represente. J'en tiens & garde soigneusement les originaux, que je recongnais en bonne forme, & bien scellez & signez, lesquels je représenteray toujours avecques mes traductions, & les Alphabets & Dictionnaires que j'ay compris pour y parvenir, à qui & quand de par vous il me sera ordonné.

Et ne doit esmouvoir, Sire [barré] que cela sera occasion à voz ennemis de changer leur chiffres, & se tenir plus couverts, & à nous voz officiers plus empeschez à vous y servir. Ils en ont changé & rechangé, & neantmoins ont esté & seront toujours surpris en leurs finesses. Car vostre cause est juste & la leur inique. Et pour ce Dieu dissipera leurs conseils pour benir les vostres, illuminant les esprits à ce qui sera de vostre service, auquel s'affectionnera à jamais selon son devoir.

[espacement] Vostre tres humble & tres obeissant subiet & serviteur
F. V. [signature qui paraît en dessous autographe, barré, ainsi que la date et ville, « De Tours, le XVI^e [et non 28] Mars 1590 [et non 1589]]³⁸.

Nous souhaitons faire plusieurs remarques, succinctes, sur ce document. C'est manifestement un document de travail, corrigé, raturé, taché. Préparé en 1589 comme l'indiquent les dates raturées

38. François Viète à Henri IV, Dédicace, Deschifrement d'une lettre écrite par le commandeur Moreo au roy d'Espagne son maistre, du 28 octobre 1589, BnF, ms. Cinq-Cents de Colbert, 33, f. 198 et suivants.

dans le corps du texte, il est retravaillé à Tours, sans doute en étroite collaboration avec les membres du conseil d'Henri IV, qui en fait une œuvre de propagande, destinée à découvrir aux régnicoles la trahison et les menées des Ligueurs au service de l'Espagne³⁹. La rature portée au début de la dédicace, « couronne FRANÇOISE », le mot a été ajouté, comme la fin de la dédicace sur la restauration de l'État permettent de l'affirmer. D'autre part, comme ce fut le cas dans le dossier de la correspondance de Marie Stuart diffusée par Élisabeth, et notamment les lettres permettant de prouver son engagement dans les complots visant à l'assassiner, la visée du conseil du roi est ici de dévoiler, témoigner, manifester la vérité. Le code cassé, le chiffre brisé procède d'une geste de déchirement du voile des menées iniques des mauvais français que sont les Ligueurs. L'usage public du secret est clairement indiqué, « *Et pour ce, Sire, il ne semble point mal à propos que ces villes & Gouverneurs, & généralement tous voz peuples, qui trempent encor en La Ligue, sçeuissent ceste vérité.* » Une dernière note, en forme de bravade de l'auteur, indique que la publicité donnée au déchiffrement gêne sans doute le travail d'interception, les Espagnols changeant le code (ce qui, semble-t-il jusqu'à plus amples recherches ne fut pas le cas immédiatement après cette publication) : qu'à cela ne tienne, indiquent Viète et le conseil, il sera cassé de la même manière, tout aussi rapidement. La réputation de Viète, qui entre dans les bureaux de Revol en 1588 et est considéré comme le maître déchiffreur du dernier Valois et du premier Bourbon, n'est plus à faire. Maître des requêtes et mathématicien « amateur », il est loué par les plus proches du camp royal, on trouve également des anecdotes plaisantes sur la facilité de décryptage du chiffre espagnol chez Guillaume du Vair, fidèle soutien d'Henri IV⁴⁰.

39. Serge Brunet, « Philippe II et la Ligue parisienne (1588) », *Revue historique*, 2010/4, n° 656, p. 795-844.

40. Maïté Etchechoury, *Les Maîtres des requêtes de l'hôtel du roi sous les derniers Valois (1553-1589)*, préface de Michel Antoine, Paris, École des chartes, « Mémoires et documents de l'École des chartes », n° 33, 1991.

Les lettres du « Singe » : la « foi », la « mort »

Nous souhaiterions faire une série de remarques rapides sur ce dossier des lettres échangées entre la reine d'Angleterre et Jean de Simier. Ce personnage, baron de Saint-Marc, maître de la garde-robe et chambellan du duc François d'Anjou, frère du roi, et son représentant en Angleterre dès 1579, est l'un de ses favoris⁴¹. Nous observons plusieurs éléments qui me semblent centraux à la fois pour l'étude de la matérialité de l'échange et l'usage secret de la correspondance diplomatique. Je cite quelques uns des passages de cette correspondance qui me semblent éclairants :

Symye.—Le singe : la foy : la mort⁴².

Ce qui me garde de le vous escrire en chiffre est, que je panse que Vostre Majesté n'a pas bien antandu ce que je vous en avoys mandé par Estafort ; du moins ne je [j'ai] peu déchiffrer ce qu'il vous a pleu de m'en escrire à cause que je panse que Vostre Majesté a prins plusieurs quaractères, les ens [uns] pour les aultres. Cy c'est chose qui despande de Vostre servisse, & quil vous plese me l'escrire par lectre weulgayre, & en charger le Capitene Bourg. Vous le troveres fidelle, je vous en respons de ma vye⁴³.

Je vous demande mile pardons de ce qu'il vous pleu interpreter le chiffre. Je suis bien mary de vous advoyr donné tant de payne, mes l'affere est de telle et si grand inportance que je cregnois de prandre ung mot pour aultre, et que sela aportast préjudisse à la cause du maryage tant désiré de ceste part, qu'il n'est possible de plus ; [...] [Mon maître] ne sait point que je vous escrive par la voye de vostre ambassadeur, ayent délybéré à vous envoyer Bray, pour vous apporter la responce de

41. Alain Morgat, « Les conseils princiers au xvi^e siècle », dans *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine*, textes réunis par Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé, Paris, École des chartes, 2003, « Mémoires et documents de l'École des chartes », n° 69, p. 254.

42. Cecil Papers : décembre 1581, 16-31, pages 447-497, Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House, volume 2, 1572-1582. Originally published by Her Majesty's Stationery Office, London, 1888.

43. Lettre de Jean de Simier à Élisabeth d'Angleterre, 8 mars 1580, Cecil Papers : mars 1580, pages 315-319, calendar of the Cecil Papers in Hatfield House, volume 2, 1572-1582. Originally published by Her Majesty's Stationery Office, London, 1888.

vos dernyères qu'il vous a pleu luy envoyer par le Capitene Bourg, et vous mander par luy bien anplement toutes choses, tant pour la cause du maryage que pour les affayres du Pays Bas, et aultres sircostances que je me réserve à vous escrire par luy [...] ⁴⁴.

J'ay resu à v[ost]re occasion, et en vertu des lectres qu'il vous a pleu escrire à mon mestre en ma faveur, autant de bonnes chères qu'il s'ent [s'en] peut désirer, dont je vous remersie très humblement, et vous suplye me continuer ses bons offices en v[ost]re endroit, afin que la distance du tanps ny l'éloignement des lyeus ne me randent si misérable d'estre bany de vos coumandemantz. [...] Je suis grandement mary que je n'aye icy le chiffre que saves. Je partire dans cinq jours pour m'en retourner en Allanson, où sont demeurés tous mes papiers, don je ne faudre, incontinent mon aryvée, à vous despecher homme exprès, par lequel je vous escrire en chiffre ce que je ne puis vous fere antandre autrement ⁴⁵.

Nous observons d'abord qu'un chiffre qui procède par surnom, ce qui est fréquent, est utilisé dans le cadre des négociations du mariage du duc d'Anjou, frère du roi, et de la reine d'Angleterre. Ce chiffre nous renseigne, comme les listes qu'on peut trouver en d'autres endroits, sur la proximité d'Anjou avec telle ou telle faction, le travestissement du nom possédant une connotation péjorative ou méliorative en fonction de la proximité des intérêts du duc (Monsieur.—Le loryer : la victoire : l'olivier ; Le duc de Guise.—L'anvyte : la grêle : l'éclair).

Simier, le singe, serviteur simiesque et créature entièrement dévouée d'Élisabeth et de François, nous renseigne sur les difficultés du maniement du chiffre. Les erreurs de chiffres, fréquentes, gênent le déroulement des négociations, l'éloignement des tables de chiffre également (l'éloignement des papiers de Simier, restés à Alençon, font obstacle au déroulement de la négociation ; renseignement sur

44. Lettre de Jean de Simier à Élisabeth d'Angleterre, 30 mars 1580, Cecil Papers : mars 1580, pages 315-319, Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House, volume 2, 1572-1582. Originally published by Her Majesty's Stationery Office, London, 1888.

45. Lettre de Jean de Simier à Élisabeth d'Angleterre, 1580, Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House, volume 2, 1572-1582. Originally published by Her Majesty's Stationery Office, London, 1888.

la protection des données de chiffres qu'en l'espèce on ne transporte pas). Le recours au porteur, le Capitaine Bourg ou au service de l'ambassadeur anglais, sont également notables. Le recours au porteur est bien connu et j'en ai déjà traité ici, recours pragmatique dès lors que la lettre est écrite « en vulgaire », non chiffrée. Enfin, cette série de correspondances, qui méritent d'être étudiée au fond, indique dans leur contenu même combien se mêlent rhétorique de l'amitié, du service et informations fonctionnelles, politiques. Ces lettres ne sont pas chimiquement pures pourrait-on même dire. Créant un effet de présence de l'auteur et du destinataire, l'ensemble des éléments, chiffre compris, crée proximité, amitié, service ; ces outils tentent virtuellement d'abolir la distance, le temps, l'éloignement. Les correspondances font aussi ici figure de balise de position et de disposition : où se trouve l'agent, où sera-t-il demain, dans cinq jours (Simier indique qu'il s'en retourne à Alençon dans cinq jours), et dans quelle disposition se trouve-t-il pour le service de son maître ? Il indique enfin quels canaux d'informations et quels leviers politiques il va utiliser.

La mobilisation des réseaux des bureaux, et les correspondances particulières qu'entretiennent les secrétaires sur le temps long sont également l'occasion pour la monarchie de puiser dans des trésors d'informations. Les travaux de Pierre-Yves Beaurepaire, Claire Lemerrier et Thierry Rentet sur les réseaux de correspondants sous l'angle de l'épistolarité nous renseignent de manière neuve sur la structuration, la morphologie et les unités de ces toiles⁴⁶. Une étude serrée, procédant de graphes et de mises en série des correspondants sur des périodes de temps différentes permettra de modéliser ces données. Une analyse purement qualitative nous permet cependant pour l'heure de comprendre comment, une fois de plus, c'est la dimension pragmatique du pouvoir des bureaux qui peut être

46. Thierry Rentet, « L'analyse de réseau en histoire moderne, esquisse bibliographique et cas concret », *Tout est-il réseau ?*, Journée d'étude du centre de recherche Espaces, société, cultures, Université Paris XIII, 14 mars 2008 ; Thierry Rentet, « Network Mapping : Ties of fidelity and dependency among the major domestic officers of Anne de Montmorency », *French History*, 17/2, juin 2003, p. 109-126 ; Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52-2, 2005, p. 88-112, p. 104.

démontrée. Les deux pièces du dossier concernent le département des étrangers, entièrement dans la main de Villeroy depuis son retour aux affaires en 1594. Les deux lettres qui parviennent jusqu'au secrétariat touchent le point de l'espionnage et de la surveillance des étrangers.

La première pièce est une lettre de Matthieu Mongin. On rencontre une première fois Mongin en 1596 dans une demande de secours adressée à Philippe II pour le compte de la ville ligueuse de Marseille⁴⁷. Conseiller en justice et assesseur de la ville, Mongin est un des fers de lance de la poursuite – avec une étonnante pugnacité en 1596 – des menées ligueuses dans le Sud du royaume⁴⁸. En 1604, moins de huit ans plus tard, c'est le même Mongin qui adresse à Villeroy une réponse à la sollicitation du roi de trouver un agent à placer à la cour d'Espagne. On peut faire l'hypothèse que Villeroy dispose de très solides réseaux au sein de la Ligue jusqu'en 1594, mais également en Provence où il est très proche du fidèle soutien d'Henri IV, Guillaume du Vair⁴⁹. Quelques passages de cette longue lettre sont éclairants pour l'étude de la capacité d'adaptation d'un réseau particulier, en l'occurrence celui de Villeroy, au service du roi, par la mobilisation de liens avec des correspondants ressources, marginaux par rapport au réseau traditionnel du secrétaire :

Sa Majesté desire qu'on trouve quelqu'un qui le serve a la Cour d'Espagne et l'advertisse de ce qui s'y passe contre son service. C'est chose qui n'a pas peu de difficulté car il ne fault rien esperer des Espagnols s'ils ne sont pratiquez par homme qui soit sur le lieu & avec grosses promesses, et de deux ou trois François que je y ay cogneu, ils sont tous trop mal intentionnez au bien et repos de la France pour se découvrir à eulx. Mais il y a un prestre qui se dit docteur en théologie qui est si me semble Manceau, nommé Davy, lequel a esté serviteur de

47. *Remontrances des députés de Marseille au roi d'Espagne*, janvier 1596. AGS, Estado, K, 1597, B83, n° 89. Demande de secours.

48. Wolfgang Kaiser, *Marseille au temps des troubles. Morphologie sociale et luttes de factions, 1559-1596*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992.

49. Bruno Petey-Girard, Alexandre Tarrête, *Guillaume du Vair, parlementaire et écrivain (1556-1621)*, Colloque d'Aix-en-Provence, 4-6 octobre 2001, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 2005.

feu Monsieur de Mercueur & y a cinq ou six ans qu'il vint de Romme en ceste cour la ou on luy donna peu apres quatre cens escus de pension sur un benefice il a accez a des principaux de la Cour et est fort de mes amis homme habile pour faire service si on le peult persuader a cela. Si vous le jugez a propos je lui escriray et y enverrons le frere du capitaine Freius pour faire espreuve de ce qu'il voudra faire. Les plaisirs qu'il a receu de moy en un accident qui luy arriva l'obligent a me donner quelque creance, m'asseurant que si Sa Majesté est bien servie de ce personnage elle le recompensera selon son merite. Je n'ay voulu me dispenser de luy escrire sans le vous faire scavoir quoy que le capitaine Freius me dit que le roy luy avoit commande m'en parler mais il ne m'en a porté aucune lettre⁵⁰.

On sera frappé par plusieurs éléments. Le contexte du printemps 1604 pour le bureau Villeroy est particulièrement difficile, et le mois d'avril voit la chute de son commis Nicolas L'Hoste⁵¹. Villeroy tente de mobiliser ses anciens réseaux ligueurs pour construire une diplomatie hors des canaux institutionnels. On peut faire l'hypothèse que la dimension fondamentale du secret des affaires politiques permet une plasticité, une fluidité des engagements politiques et des recompositions dans l'entourage ministériel comme dans celui d'Henri IV. Il est frappant de voir que Matthieu Mongin emmène jusqu'en 1596 Marseille dans le camp ligueur quand en 1604 il discute du choix des agents du secrétaire d'État à placer à la cour d'Espagne. La permanence du réseau ligueur est enfin mentionnée par Mongin lui-même, le choix se porte sur Davy, homme de

50. Bibliothèque de l'Institut, Ms. Godefroy 264, f. 69-r^o-v^o, « Lettre de Mongin à Villeroy, touchant le choix d'un agent secret en Espagne, Marseille, 20 mars 1604 ». Les parties soulignées l'ont été de la main de Villeroy.

51. Alain Hugon, *Au service du Roi Catholique : honorables ambassadeurs et divins espions face à la France. Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano- françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velazquez, 2004 ; Alain Hugon, « L'information dans la politique étrangère de la couronne d'Espagne, XVI^e-XVII^e siècles », dans *L'Information à l'époque moderne*, Actes du colloque de 1999, Association des historiens modernistes des universités, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001, p. 25-53 ; Alain Hugon, « L'affaire L'Hoste ou la tentation espagnole (1604) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 42, 1995, p. 355-375.

Mercoeur, plutôt que sur ces ligueurs de l'exil si mal intentionnés au service d'Henri IV par leur haine rebouillie du roi jugé hérétique.

La seconde pièce permet de montrer combien les voies d'informations du secrétariat sont nombreuses : une lettre d'un informateur anglais, que je ne parviens pas pour l'heure à identifier, exprime très clairement une méthode nouvelle de surveillance des étrangers par les étrangers eux-mêmes dans les ports. La lettre s'appuie sur des cas très précis à Calais, Dieppe, Paris, Rouen, d'agents d'Élisabeth qui œuvrent dans la diplomatie discrète, faisant son terreau dans le monde portuaire du négoce, pour retourner le procédé. Je cite rapidement quelques passages que je souhaite mettre en lumière :

C'est qu'en chacun desditz ports, comme principalement à Calez, Diepe, et St. Malo, il y eust quelque honneste homme Angloÿs, entendu aus affaires, accort, et fidele, lequel prist garde aus estrangers ; nommément Anglois, Escossois et Irlandois qui arriveroient là allans et venans ou passans, soit pour cause de marchandise et trafficq, ou pour autre occasion. [...] et pour ce qu'ordinairement les passans estrangers s'adressent plustost à [folio 121 verso] quelqu'un de leur nation, s'ils en trouvent, pour avoir conseil, avis et assistance en leur [sic] affaires et negoces qu'à ceus du païs : il adviendra par ce moyen qu'il sera aisé à celuy qui sera commis et resident sous quelqu'autre couleur, d'apprendre des affaires desdits passans, et mesme découvrir du premier coup, au moins à la longue s'ils auront quelque chose en l'arrière boutique comme il en arrivent plusieurs à St Malo qui passent en Espagne, et d'Espagne en Angleterre ou Escosse pour practiques et menées secretes bien que sous autre pretexte⁵².

Retourner des agents en place pour le compte d'Élisabeth, les sonder ou les remplacer par des hommes fidèles au roi de France, les insérer dans les réseaux de fidélité traditionnels des places (le relais des gouverneurs de places semble déterminant), sont autant de

52. Bibliothèque de l'Institut, ms. Godefroy 263, f. 121, « Lettre de J. de H. à Villeroy, lui proposant l'installation dans les ports de France de « quelque honneste homme... entendu aus affaires, accort et fidele, lequel prist garde aus estrangers », Paris, 6 juillet 1602.

propositions qui sont l'envers de ce qui se pratique par la diplomatie anglaise.

Éléments de conclusion

Nous emprunterons pour conclure sur ces aspects à l'argumentation de Birgit Emich qui, dans son étude de l'intégration aux États Pontificaux du duché de Ferrare en 1598, plaide pour l'utilisation historique du « concept quotidien de culture politique »⁵³. Ce que les correspondances des agents des bureaux révèlent, et des acteurs en conflits (nobles malcontents, communautés urbaines, agents diplomatiques des puissances adverses) avec les institutions centrales que sont les bureaux des secrétaires, c'est le degré d'intégration d'une culture administrative, de règles du jeu politique, d'une habitude d'État plus ou moins ancrée dans leur agir politique quotidien. Ces occasions nombreuses de contact, la création de canaux d'échange par l'écrit ouvrent des espaces, des interstices de transaction avec les agents royaux, espaces ouverts par le conflit, les désaccords, les négociations, les requêtes et les plaintes. Ces frictions entre acteurs sont un des moyens d'intégration, par l'écrit politique, d'une culture administrative, d'une habitude d'État, d'une diffusion des normes⁵⁴.

Je souhaiterais faire l'hypothèse qu'il y a, par delà les dimensions techniques de l'analyse de la matérialité de l'échange et partant du secret des négociations, un élément sensible, anthropologique, socio-politique à déceler dans l'étude des pratiques politiques de la fin du XVI^e siècle. Y a-t-il, par la pratique du secret au sein des bureaux, acculturation d'une culture politique du quotidien ? Une culture politique de bureau faite des petits riens du classement des

53. Birgit Emich, « La formation de l'État au début de l'époque moderne », *Trivium*, 2008/2. [En ligne le 23 octobre 2008] <http://trivium.revues.org/852> [consulté le 16 avril 2015].

54. Jean-Frédéric Schaub, « Une histoire culturelle comme histoire politique (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56^e année, n° 4-5, 2001, p. 981-997 ; « La notion d'État Moderne est-elle utile ? », *Cahiers du monde russe*, 2005/1, vol. 46, « Remarques sur les blocages de la démarche comparatiste en histoire », p. 51-64.

papiers, de la confection de résumés, de la préparation des volumes de travail ? Ces « petits riens » qui forment le grand tout de l'activité administrative des directions ministérielles que deviennent peu à peu au XVII^e siècle les premiers bureaux des secrétaires d'État.

Partant, quelles informations doivent être scellées, y a-t-il une spécialisation fonctionnelle des clercs et des commis, les uns ayant accès aux informations sensibles, les autres aux dépêches courantes ? Observe-t-on des ponts entre ces deux mondes, à quelles occasions – une négociation ouverte, un traité, la préparation d'opérations militaires ? Le monde du secret et celui de la routine administrative entretiennent-ils des rapports en fait et en droit ? Observe-t-on également des changements de statuts des papiers d'État, les informations confidentielles se libérant au fil des mois, des ans, lorsque les conflits s'éteignent, que les ambassadeurs reviennent de mission et publient leur relation ? Ne pourrait-on pas concevoir le secret, au-delà de la technique, du maniement et du chiffre, comme un puissant levier d'intégration d'une culture politique par un groupe d'agents de bureau, les clercs du secret ?

Les lacunes, trous, silences, allusions, pertes et destruction de sources forment ainsi le socle d'une matérialité de l'écrit politique qui offre, grâce à la rugosité des temps, les traces concrètes des prises de décisions heurtées, rapides, urgentes ; les annotations marginales, la reconstitution des paquets, les règlements et formulaires de postes comme les écrits discursifs qui portent un discours de bonnes pratiques sur la fabrication, la projection ou la réception des outils fonctionnels de gouvernement que sont les correspondances nous informent de manière neuve et exigeante sur les reconfigurations des technologies gouvernementales du second XVI^e siècle.

Enfin, les hypothèses développées ici montrent combien, dans les arcanes du cabinet, les pratiques administratives gagnent en densité, en procédures qui nimbent d'autant la prise de décision souveraine, l'inscrivant dans l'envers des efforts continuels et angoissés pour la réformation du royaume. Les processions pénitentielles et l'ouverture des paquets dans le cabinet du roi, en présence des secrétaires, officiers cérémoniels de l'information, semblent ainsi les deux socles – moins contradictoires qu'il n'y paraît – d'une pratique politique radicalement nouvelle, née des troubles de religion, des dissensions internes et des guerres étrangères.